

9-751 du 21 Décembre

REPUBLIQUE DU CONGO

DECRET N° _____ /MEPRA/DGFP/DGCA/...
portant reclassement et nomination de
Monsieur NGAMBOU (Ange) Attaché des SAF
de 5è échelon des cadres de la catégori-
A hiérarchie II des Services Adminis-
tratifs et Financiers - SAF -
(Administration Générale).-

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

/ P. PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution de 1992
- (/u la loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (/u le décret n° 12/89 du 20 Janvier 1989 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A B C D) des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 02/190/EP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 02/195/EP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;
- (/u le décret n° 02/198/EP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination, et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 02/420 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 02/196/EP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 05/230 du 3 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 05/4038 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/330 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 91/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;
- (/u le décret n° 91/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 91/316 du 23 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 91/317 du 23 Juin 1993 portant organisation des interims des Ministres ;
- (/u l'arrêté n° 2047/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2648, MMEC/ANPCE du 3 Février 1988 autorisant Monsieur NGAMBOU Ange, Attaché des SAF de 2è échelon à suivre un stage de formation d'Administration Publique en France ;

D.G.B.

D.G.C.F.

.../...

(/u le rectificatif n° 5878 du 02 Novembre 1994 à l'arrêté N° 0618 MTSSJ.DGFP.DGPCE du 8 Février 1988 autorisant Monsieur NGAMBOU Ange, Attaché des SAF de 2è échelon à suivre un stage de formation d'Administration Publique en France ;

(/u l'arrêté n° 370/MFPRA.DGFP.DGCA.SAV. du 30 Mars 1993 portant promotion au titre de l'année 1991 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF (Travail et Administration Générale) en tête : MANANGA Philippe ;

(/u la lettre n° 198/MFPRA/CAB.06.D2 du 05 Novembre 1994 transmettant le dossier de l'intéressé ;

 E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur NGAMBOU (Ange), Attaché des SAF de 5° échelon indice 880 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers (SAF) -- Administration Générale en service à la Direction Générale de la Fonction Publique à Brazzaville titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées Administration et Services Publics (2ème session 1990) délivré par l'Université de Picardie à Amiens (France), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 2° échelon, indice 890 ACC = 1 an 9 mois 28 jours.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 9 Novembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Décembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DGCA 2
- D.G.B..... 2
- D.G.C.F..... 2
- MFPRA/CAB 1
- DOSSIERS 3
- INTERESSE 1
- SGG/BC 2./-